



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE
Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB05/22

Objet

Participation financière à la réalisation d'un projet de signalétique touristique dans le Massif de la Serre – Convention avec le SIVOM de la Serre

Bureau communautaire
24 février 2022
Hôtel d'Agglomération – 18H

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 20
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 18 février 2022

Présents : J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, S. Calinon, J.L Croiserat, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, M.R Guibelin, C. Monneret, J. Péchinot, J.Y Roy, D. Troncin.

Excusée : I. Mangin.

Date d'affichage : 4 mars 2022

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été sollicitée par le SIVOM de la Serre pour la réalisation d'une signalétique touristique.

Cette signalétique couvre l'ensemble du Massif de la Serre. Elle a pour objet de faciliter la découverte du Massif de la Serre et de valoriser son patrimoine.

Considérant que cet équipement contribuera à accroître la notoriété du territoire, il est aujourd'hui proposé d'apporter une participation à hauteur de 6 000 € au SIVOM de la Serre.

Cette participation est conditionnée à la signature d'une convention entre le SIVOM de la Serre et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, fixant les droits et devoirs de chacun.

Les crédits sont inscrits au chapitre 204 du Budget Principal 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- **VALIDENT** la participation d'un montant de 6 000 € (six mille euros) pour la réalisation d'une signalétique touristique par le SIVOM de la Serre,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait à Dole,
Le 24 février 2022
Le Président,

